

Elaboration d'une grille de salaires du GIP CERDD

Cahier des charges

31 janvier 2024

Contexte :

- Le Cerdd est un GIP (Groupement d'Intérêt Public) disposant d'une comptabilité publique M9. Il dispose d'un agent comptable nommé par le Ministère du Budget, il est soumis au contrôle de la DRFIP et de la Cour des Comptes.
- 20 salariés avec des contrats « contractuel de droit public en CDI ». Dans un GIP il est privilégié la mise à disposition de personnel ou le détachement de la part des membres (fonctionnaires de l'État, de la Région...) cependant le Cerdd a toujours eu recours à des recrutements spécifiques par manque de candidats fonctionnaires. Un seul cas : la RAF qui est détachée du Musée du Louvre-Lens.
- Aujourd'hui, la politique d'évolution salariale se fait à l'ancienneté sur un rythme compris entre 2 ans et 4 ans en se basant sur un benchmark ancien qui mixait les us et coutumes du GIP IREV et GIP C2RP. Le système reste aujourd'hui fragile à la fois pour les salariés, la Direction et la capacité de prévisions budgétaires.
- Au sein du Bureau du Cerdd, il a été convenu en 2023 de réfléchir à la création d'une grille de salaires afin de rendre plus attractif le Cerdd et corriger ou objectiver les niveaux de salaires au regard des missions réalisées, expériences, ancienneté,
- Élément d'organisation interne : le Cerdd dispose d'un CSA qui se réunit une ou deux fois par an – L'ensemble du personnel a un lien hiérarchique avec le Directeur, celui-ci s'appuie sur 3 coordinateurs (Observatoires, communication, missions).
- En terme de comitologie : le Cerdd s'appuie sur un comité de suivi du Cerdd (8 personnes de l'État, Région, Ademe) et ensuite sur un « Bureau » composé du Président ; Vice Présidente et directeur de l'Ademe. Ces instances préparent les décisions prises en assemblée.

Mission :

La présente mission a pour objet l'élaboration d'une grille de salaire pour le GIP. Le Cerdd dispose d'ores et déjà d'éléments de référence au niveau des grilles : Etat (source DREAL) – GIP Bretagne Environnement (grille CNRS) – GIP ANBDD (source : Région Normandie) – ATMO HDF – GIP IREV – AREC Nouvelle Aquitaine.

Plusieurs questions se posent :

- Quelles sont les trajectoires théoriques d'un parcours professionnel dans un GIP et donc d'un salaire ? Quel comparatif avec les trajectoires réelles constatées aujourd'hui ?
- Quel socle de référence se donner pour commencer l'étude ? (Le Cerdd étant un GIP, l'État et la Région semblent être de bonnes références).
- Quelles sont les clefs de calcul à retenir ? Ancienneté, responsabilités, etc. Comment évaluer ?

Livrables attendus :

- Une synthèse du processus de réflexion (avec éventuellement des hypothèses) permettant de dialoguer avec la gouvernance du Cerdd et les salariés avant l'adoption finale.

- Un document technique « grille de salaire ».

Réglement de consultation :

Objet de la consultation :

Elaboration d'une grille de salaires du GIP Cerdd.

Durée de consultation :

Date de début de consultation : 2 février 2024 12h.

Date de fin de consultation : 20 février 2024 12h.

Présentation du dossier de candidature :

- Un mémoire technique exprimant la compréhension de la mission, proposant une méthodologie de travail et un calendrier.
- Un devis exprimé en nombre de jours/homme. Daté et signé par le prestataire.
- CV des intervenant.es et tout ce qui permet de comprendre les compétences de ceux-ci, celles-ci au regard de la mission.
- Attestation régularité fiscale
- Extrait Kbis et statuts
- Carte professionnelle si indépendant
- Attestation de droit aux prestations délivrées par les organismes de sécurité sociale

Envoi des propositions par courrier électronique à Emmanuel BERTIN Directeur du Cerdd : ebertin@cerdd.org

Critères d'attribution :

Qualité de la proposition d'intervention : 60 %

Prix : 40 %

Le budget prévisionnel de cette mission est inférieur à 10KE net.

Attribution de la consultation :

La consultation sera attribuée par l'envoi au prestataire du devis signé et bon pour accord par Emmanuel Bertin, Directeur du Cerdd.